

# Partageons nos lectures !

## 5<sup>ème</sup> Bourse aux livres jeunesse

Dans le hall de l'école élémentaire  
Saint Exupéry

Vendredi 5 déc. 2014

Dépôt de 16H30 à 19H30

(Une Participation forfaitaire sera perçue)

Samedi 6 déc. 2014

Vente de 10H00 à 15H00

Retrait de 16H30 à 17H30

**NOUVEAUTE** : vous avez la possibilité de remettre vos livres  
directement à l'équipe enseignante du 1 au 5 décembre

Les bénéfices seront versés pour l'achat de nouveaux livres et/ou matériel et les invendus pourront  
être donnés, après consentement des dépositaires, pour alimenter les bibliothèques primaire et  
maternelle

Organisée  
par l'



association indépendante  
des parents d'élèves



[www.aipe78114.org](http://www.aipe78114.org)

## 5<sup>ème</sup> Bourse aux livres à l'école Saint-Exupéry

### « Partageons nos lectures »

**Une bourse aux livres est organisée à l'école Saint-Exupéry les vendredi 5 et samedi 6 décembre.**

- Pour vendre livres, BD et des revues enfant (de l'entrée en maternelle à ado) en bon état.
- Pour acheter de nouveaux livres pour nos enfants à petits prix (de 0,1 à 5 € maximum).
- Pour compléter la liste au Père Noël

**Vous déposez les livres le vendredi de 16h30 à 19h30 ou en remettant votre dépôt à l'enseignant de votre enfant et vous achetez le samedi.**

#### Le dépôt :

- Soit le vendredi 5 décembre de 16h30 à 19h30 dans le Hall de l'école élémentaire
- Soit du 1 au 5 décembre en remettant à l'enseignant de votre enfant la fiche de dépôt dûment complétée ainsi que vos livres dans des sacs fermés. Le contrôle de votre dépôt sera fait le vendredi 5 décembre et nous refuserons tout dépôt non conforme. Le paiement du dépôt sera déduit du montant des ventes. Attention, L'AIPE et l'équipe enseignante ne pourront être tenue responsable en cas de livre(s) manquant(s) lors de la vérification/validation de la liste le vendredi. Nous pourrions être amenés à vous contacter par téléphone s'il y avait des questions concernant votre dépôt.

Une famille peut déposer autant de documents qu'elle le souhaite, dont un maximum de 10 revues. Les documents doivent être en bon état (les organisateurs peuvent refuser des documents s'ils sont jugés en trop mauvais état).

Les prix de vente doivent être raisonnables (maximum 5€ pour un livre ou un lot de livres ou de revues).

Une participation est perçue lors du dépôt, en fonction du nombre de documents déposés :

2 € jusqu'à 10 documents

Puis 1 € supplémentaire par tranche de 10 documents.

Vous trouverez ci-joint une liste afin de préparer à l'avance votre dépôt (cette liste est également disponible sur le site de l'AIPE [www.aipe78114.org](http://www.aipe78114.org)).

#### La vente :

Elle aura lieu le samedi 5 décembre de 10h à 15h.

#### Le paiement des vendeurs et la restitution des invendus :

Les vendeurs pourront retirer les invendus et recevoir le paiement de leur vente entre 16h30 et 17h30.

Les invendus pourront être soit repris par les vendeurs soit donnés aux bibliothèques des écoles/périscolaires (à préciser au moment du dépôt).

La participation demandée aux vendeurs permettra d'acheter de nouveaux livres ou du matériel de bibliothèque.

Si vous déposez vos livres le vendredi sur le stand merci de prévoir de la monnaie pour faciliter les dépôts et les achats. Pour tout dépôt directement aux enseignants le paiement s'effectuera le samedi en déduction du montant des ventes.

